



Audioconférence avec les ministres Darmanin et Dussopt le 24 Avril 2020

Cette septième audioconférence en présence des ministres a eu comme principal point à son ordre du jour la préparation du déconfinement progressif dans les services économiques et financiers, à compter du 11 mai.

Pour cette reprise d'activités, à l'appréhension bien naturelle des agents, s'ajoute la colère depuis la parution de l'ordonnance « congés », ce qui justifie pour FO Finances son abrogation.

Ordonnance Congés : des précisions

Le matin même, le Secrétariat Général nous a adressé une fiche, émanant de la DGAFP, sous la forme d'un questions/réponses suite à la publication de l'ordonnance « congés ».

Elle ne répond pas à toutes les situations inextricables qui vont se faire jour au moment de sa mise en œuvre, sans parler du climat délétère qu'elle va engendrer dans les services en cette période si particulière.

Cette fiche précise ou réaffirme certains points :

- Tous les agents en ASA, quel qu'en soit le motif, se verront amputés d'un maximum de 10 jours de congés,
- La suppression de jours de congés pour les télétravailleurs n'est pas obligatoire et de la seule compétence du chef de service,
- La date de reprise de l'activité dans des « conditions normales » met un terme à l'application de l'ordonnance. La reprise « dans des conditions normales » coïncide en principe avec la sortie du confinement. Il s'agit, selon les cas, de la sortie de la situation d'ASA ou de télétravail.

Déconfinement : un mode d'emploi dans le brouillard

Après deux mois éprouvants, le déconfinement tant attendu pose d'innombrables questionnements dont les réponses sont bien souvent interconnectées avec des problématiques extérieures à nos ministères.

Tel est le cas, par exemple, de la rentrée scolaire, avec les annonces iconoclastes de ces derniers jours (rentrée en décalé et sur la base du volontariat des parents).

Le cadrage national du plan de déconfinement devrait être présenté par le Premier Ministre la semaine prochaine.

Monsieur Dussopt a souligné les trois priorités pour ce déconfinement :

- La santé des agents,
- Les arbitrages non connus à ce jour mais également la reprise de l'activité de l'économie,
- La progressivité de cette opération.

Puis Il a recensé sept thématiques sur lesquels les fédérations étaient invitées à se prononcer:

1. La restauration collective
2. Les transports
3. La garde d'enfants
4. L'adaptation des locaux
5. Les équipements de protection
6. Le télétravail
7. L'accueil du public

Ces thématiques recoupent celles mentionnées par **FO Finances** dans le courrier adressé aux ministres le 22 avril. (www.financesfo.fr).

Les Plans de Reprise d'Activités (PRA) directionnels seront adressés aux fédérations dès leur finalisation après discussion avec leurs représentants des personnels.

Monsieur Darmanin a précisé que l'objectif demeure d' « *avoir un service public opérationnel le plus rapidement possible dans le respect des normes sanitaires* ».

Pour le reste, les ministres n'ont apporté aucune précision sur les modalités de mise en œuvre des sept thématiques se retranchant derrière les arbitrages interministériels et la nécessaire coordination des PRA.

La prochaine audioconférence aura lieu dès l'expression publique du Premier Ministre.

A quinze jours d'une reprise progressive d'activités inédite, le brouillard ne se dissipe pas sur les multiples interrogations légitimes des personnels.

